

Décision relative à une demande de modification d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **IMTREX***

de la société BASF France SAS

enregistré(e) sous le n°2014-0841

La modification des informations déclarées (utilisation d'un co-formulant alternatif) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	IMTREX - FYDEX - SYREX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF France SAS 21 Chemin de la sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	62,5 g/L - Fluxapyroxad
Et	dont le co-formulant alternatif est précisé en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	2100338
Numéro d'AMM	2110144
Fonction(s)	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 21 SEP. 2015



Marc MORTUREUX

Directeur Général de l'Agence nationale
de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)